

Image not found or type unknown



L'accord de médiation : un contrat et un mode de résolution d'un litige

Actualité législative publié le 11/03/2024, vu 459 fois, Auteur : [Crozafof Jean-Luc](#)

Le développement de la médiation ne constitue ni un abandon, ni une défiance, ni un renoncement à un meilleur fonctionnement de la Justice, mais un moyen de résoudre les litiges sans s'en remettre au seul juge saisi du contentieux.